

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**PREPARATION A L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE -
NIVEAU A (UEDA)**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

CODE : 730601U11D2

**CODE DU DOMAINE D'ENSEIGNEMENT : 705
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 24 mai 2019,
sur avis conforme du Conseil général**

**PREPARATION A L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE -
NIVEAU A (UEDA)
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à amener l'étudiant à :

- ◆ mettre en place les attitudes réflexives, affectives, motrices et cognitives nécessaires à l'apprentissage d'une langue étrangère ;
- ◆ se familiariser à la perception et à la prononciation des sons de la langue cible ;
- ◆ distinguer et reproduire les éléments graphiques de la langue cible ;
- ◆ reproduire des messages entendus, courts et très simples ;
- ◆ compenser les difficultés de communication par le langage non verbal ;
- ◆ se familiariser avec les aspects sociaux et culturels essentiels du pays d'accueil.

dans un cadre bienveillant, dans le respect des rythmes individuels d'apprentissage et en utilisant les différents canaux d'apprentissage (visuel, auditif, kinesthésique...).

En outre, elle vise à :

- ◆ permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'information culturelle ;
- ◆ encourager les échanges interpersonnels et interculturels favorisant l'intégration et le respect mutuel ;
- ◆ développer des stratégies d'apprentissage pour amener les étudiants à «apprendre à apprendre» ;
- ◆ développer les habiletés fonctionnelles nécessaires à l'apprentissage ;
- ◆ contribuer à l'enrichissement de la personnalité de l'individu et au développement de son sens social.

1.3. Correspondance par rapport aux niveaux du C.E.C.R.L.

Cette Unité d'enseignement n'est pas positionnée au niveau du C.E.C.R.L.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Néant.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Sans objet.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable de :

A l'oral :

- ◆ reconnaître le sens de mots familiers et d'instructions courtes et simples à condition qu'ils soient prononcés lentement et clairement en face à face, éventuellement accompagnés de gestes ou d'images facilitant la compréhension dans un contexte lié à la survie sociale ;
- ◆ reproduire des mots familiers et des formules toutes faites nécessaires à la survie sociale.

A l'écrit :

- ◆ reconnaître les chiffres, des nombres et des mots courants liés à l'environnement quotidien ;
- ◆ recopier des mots connus en respectant l'espace graphique.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ du degré d'autonomie dans la réalisation de la tâche.

4. PROGRAMME

Il s'agit de mettre en place des attitudes et des stratégies visant à permettre un apprentissage linguistique ultérieur dans un cadre bienveillant et dans le respect des rythmes de chacun.

Le développement des facultés cognitives (imitation, spatialisation, déduction, mémorisation etc.) par l'utilisation de supports linguistiques et non linguistiques (musique, mime, dessin, mouvements, postures etc.) permettra la mise en place d'attitudes et de stratégies d'apprentissage.

En ce qui concerne les activités de communication langagière, l'étudiant sera capable de :

- ◆ en compréhension de l'oral :

dans un contexte de survie sociale ou de travail en classe,

- distinguer les différents sons de la langue ;
- reconnaître les schémas d'intonation les plus courants (questions, réponses, ordres etc.) ;
- décoder le langage non verbal utilisé par l'interlocuteur (gestes, mimiques, attitudes, contact oculaire, ton, etc.) ;
- reconnaître le sens de mots familiers et de formules toutes faites, courtes, simples et claires ;

- reconnaître les chiffres et des nombres (prix, dates etc.) ;
- comprendre les consignes liées au travail en classe.

◆ en production orale :

dans un contexte de survie sociale ou de travail en classe, en s'aidant du langage non verbal adapté à la situation de communication (gestes, mimiques, attitudes, contact oculaire, ton, etc.),

- reproduire le plus correctement possible les sons entendus ;
- reproduire des mots familiers et des formules toutes faites, courtes, simples et claires ;
- répondre à des questions très courtes et très simples, à condition qu'elles soient prononcées clairement et lentement, illustrées par des gestes ou des images facilitant la compréhension et qu'elles soient éventuellement répétées ;
- poser des questions en utilisant une formule toute faite.

◆ en compréhension de l'écrit :

dans un contexte de survie sociale ou de travail en classe :

- se repérer dans l'espace graphique ;
- reconnaître des sigles, des logos, des pictogrammes etc.;
- comprendre des mots courants liés à l'environnement quotidien ;
- identifier le type de documents de la vie quotidienne (affiches, horaires, courriers, factures etc.).

◆ en production écrite :

- maîtriser le tracé des chiffres et des lettres en vue de reproduire des mots ;
- utiliser correctement l'espace graphique (adapter l'écriture au format du support) ;
- reproduire la chaîne écrite en respectant les signes conventionnels (mots, blancs, ponctuation, majuscules, etc.).

4.1. Actes de parole liés à la survie sociale :

Les actes de parole suggérés serviront de supports à la mise en place des attitudes réflexives, affectives, motrices et cognitives nécessaires à l'apprentissage d'une langue étrangère.

- ◆ énoncer ses nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, etc. ;
- ◆ compléter les rubriques correspondant aux données personnelles dans un document ;
- ◆ décrire la cellule familiale et les parents proches ;
- ◆ parler de son lieu d'habitation, du type de logement et le situer ;
- ◆ indiquer et demander le chemin ;
- ◆ identifier des documents de la vie quotidienne ;
- ◆ demander à boire ou à manger ;
- ◆ demander et/ou commander des boissons, des aliments courants ;
- ◆ se renseigner sur les différents endroits où l'on peut boire et manger ;
- ◆ demander le menu ;
- ◆ demander l'addition et payer ;
- ◆ dire ou demander si cela plaît et quel en est le goût ;
- ◆ parler de nourriture ;
- ◆ comprendre un menu ;
- ◆ dire ce qu'on aime faire, ce à quoi on s'intéresse (sports, arts, lecture, musique, etc.) ;
- ◆ parler du temps et des différentes saisons ;
- ◆ dire et demander quelle profession on exerce ;
- ◆ dire et demander quelle profession on exerce ;
- ◆ dire et demander où l'on travaille ;
- ◆ s'informer à propos d'un article ou d'un produit (poids, prix, taille etc.) ;
- ◆ saluer, prendre congé, remercier, s'excuser, etc.;
- ◆ utiliser le langage non verbal dans le respect des codes culturels et des règles de politesse du pays d'accueil ;
- ◆ fournir ou demander des informations sur des personnes ;
- ◆ fixer ou annuler un rendez-vous ;
- ◆ proposer, accepter ou refuser une invitation ;
- ◆ dire qu'on a mal, qu'on est malade ;
- ◆ dire dans quelle position on se trouve (assis, debout, etc.) ;
- ◆ se situer dans l'espace et dans le temps ;
- ◆ localiser des objets dans l'espace ;
- ◆ dire et demander quelle(s) langue(s) on parle, comprend ;
- ◆ dire que l'on comprend ou ne comprend pas ;
- ◆ demander de parler plus lentement.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Les groupes seront constitués en tenant compte de l'infrastructure, des finalités générales des cours de langues et des finalités particulières de l'unité d'enseignement.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

| 7.1 Dénomination du cours | Classement | Code U | Nombre de périodes |
|--|------------|--------|--------------------|
| Préparation à l'apprentissage du Français langue étrangère Niveau A (UEDA) | CG | A | 96 |
| 7.2 Part d'autonomie | | P | 24 |
| Total des périodes | | | 120 |



Arrêté ministériel approuvant le dossier de référence de l'unité d'enseignement intitulée « Préparation à l'apprentissage du français langue étrangère - niveau A (UEDA) » (code 730601U11D2) classée au niveau de l'enseignement secondaire inférieur de transition de l'enseignement de promotion sociale.

Le Ministre de l'Enseignement de promotion sociale,

Vu le décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, notamment l'article 137 ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 avril 1992 portant délégation de compétences en matière d'enseignement de promotion sociale ;

Vu l'avis favorable du Conseil général de l'enseignement de promotion sociale du 3 mai 2019 ;

Arrête :

Article 1^{er}. Le dossier de référence de l'unité d'enseignement intitulée « Préparation à l'apprentissage du français langue étrangère - niveau A (UEDA) » (code 730601U11D2) est approuvé.

Cette unité d'enseignement est classée au niveau de l'enseignement secondaire inférieur de transition de promotion sociale.

Art. 2. La transformation progressive des structures existantes concernées commence au plus tard le 1^{er} janvier 2021.

L'unité d'enseignement visée par le présent arrêté remplace l'unité d'enseignement de « Français : langue étrangère UFDA - niveau débutant » (code 730601U11D1).

Art. 3. Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juillet 2019.

Bruxelles, le

24 MAI 2019

Jean-Claude MARCOURT,
Vice-président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'enseignement de promotion sociale,
de la Recherche et des Médias

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt :
Date d'approbation : **24/05/2019**

« Préparation à l'apprentissage du
français langue étrangère - Niveau A
(UEDA) et niveau B (UEDB) »

Date d'application : **01/01/2021**
Date limite de certification : **01/01/2022**

| Code régime 1 définitif /provisoire | Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures | Intitulé régime 1 définitif / provisoire | Code régime 1 définitif /provisoire | Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures | Intitulé régime 1 définitif / provisoire |
|-------------------------------------|---|--|-------------------------------------|--|---|
| 73 06 01 U11 D2 | 705 | Préparation à l'apprentissage du français langue étrangère – Niveau A (UEDA) | 73 06 01 U11 D1 | 705 | Français : langue étrangère UF DA – niveau débutant |
| 73 06 02 U11 D2 | 705 | Préparation à l'apprentissage du français langue étrangère – Niveau B (UEDB) | 73 06 02 U11 D1 | 705 | Français : langue étrangère UF DB – niveau débutant |